

n° 02 d – D 01.06.2018

L'an deux mil dix-huit, le premier juin à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Patrick LEVY, président.

Point à l'ordre du jour :

4.1 Budget rectificatif n°1 : SIUAPS

Membres présents : LEVY Patrick, BERNARD Sébastien, COURTOIS Hervé, GRANET-ABISSET Anne-Marie, LBATH Ahmed, LEBARBE Thomas, GAILLARD Isabelle, MARTENS Kirsten, MARTIN-MERCIER Sylvie, PAPA Françoise, RACHIDI Walid, BORRAS Isabelle, FORESTIER Gérard, GUINET Éric, MABED Abdelmalek, SOTO Orianna, DENAT Tom, MIGNOT Mégane, BOLF Edith, GARNIER Jocelyne, LOUIE France-Dominique.

Membres représentés : BORRAS Isabelle (procuration à BARBIER Emmanuel), CARON FASAN Marie-Laurence (procuration à GRANET-ABISSET Anne-Marie), CHAZE-MAGNAN Ludivine (procuration à RACHIDI Walid), WENDLING Olivia (procuration à BERNARD Sébastien), KAFAL Mitra (procuration à GUINET Éric), FARET Mathilde (procuration à DENAT Tom), ROUILLON Joris (procuration à MIGNOT Mégane), RUGGIU François-Joseph (procuration à LEVY Patrick).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L711-1 et suivants,

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les statuts de l'Université Grenoble Alpes,

Vu l'avis de la commission des finances du 25 mai 2018,

Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- **30 000** € d'autorisations d'engagements dont :
 - **0** € en personnel ;
 - **0** € en fonctionnement ;
 - **30 000** € en investissement.

Le montant total des autorisations d'engagement est donc porté après ce budget rectificatif à 815 013 €.

- **30 000** € de crédits de paiements dont :
 - **0** € en personnel ;
 - **0** € en fonctionnement ;
 - **30 000** € en investissement.

Le montant total des crédits de paiement est donc porté après ce budget rectificatif à 815 013 €.

- **30 000** € de recettes ;

Le montant total des recettes est donc porté après ce budget rectificatif à 834 139 €.

- **0** € de solde budgétaire pour ce budget rectificatif. Le solde budgétaire est donc porté après ce budget rectificatif à 19 126 € sans changement par rapport au BI 2018.

Article 2 :

Le Conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- **0** € de résultat patrimonial (portant le résultat total à 0 € sans changement par rapport au BI 2018).
- **0** € de capacité d'autofinancement (portant la CAF totale à 61 376 € sans changement par rapport au BI 2018).
- **0** € de variation de fonds de roulement (portant la variation totale à 19 126 € sans changement par rapport au BI 2018).

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale, des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2018 pour le SIUAPS.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	35
Membres présents	21
Membres représentés	8
Nombre de votants	29
Voix favorables	23
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstentions	6

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2018 pour le SIUAPS.

Publié le : 13.06.2018

Transmis au Rectorat le : 13.06.2018

Fait à St- Martin- d'Hères, le 1^{er} juin 2018

Pour le Président et par délégation


Le Directeur général des services,
Le Directeur général des services
Joris BENELLE